



## Commune de Cartigny

### Séance du Conseil municipal du 18 avril 2016 PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J. Loeffel, Président P.-Y. Christen, C. Curchod, Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Moget, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz, D. Perron, P.-A. Pignat
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Excusée :	S. Gisler
Procès-verbal :	Gérard-Philippe Riedi

---

**M. Loeffel** ouvre la séance à 20h30. Il signale la présence de **M. Riedi** qui rédigera le procès-verbal de la séance.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

Le procès-verbal du 21 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (D. Perron absent de la dernière séance et arrivé en cours de séance)

#### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**M. Loeffel** indique que les conseillers municipaux ont reçu la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à la participation du fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les bornes » en contribution du budget global de GE200.ch soumis au droit d'opposition des conseils municipaux. Il demande s'ils ont des remarques par rapport à cette décision.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal ne saisit pas son droit d'opposition pour cette décision de l'ACG

#### 3. Communications et propositions du maire et des adjointes

- **Mme Bolle De Paoli** indique que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire pour participer à la sortie des aînés qui aura lieu le 25 mai 2016. Le programme prévu comprend un arrêt café-croissant à Port Gitana à Bellevue, la visite du musée des machines agricoles à Gingins avec repas sur place et un retour au café de Cartigny pour boire un thé ou un café et manger un morceau de

tarte. **Mme Bolle De Paoli** remercie la commission sociale et Mme Lörtscher pour la préparation de cette sortie.

- L'exécutif a reçu deux cartes de la classe des 7P-8P de l'école de Cartigny qui remercie le Conseil municipal, d'une part pour la subvention accordée pour le camp de ski et, d'autre part, pour la réfection du revêtement du terrain de foot. **L'exécutif** remercie **M. Prinz** qui a assuré le suivi du chantier.
- Mme Sabina Ritter, cheffe de poste des APM de Bernex, pourra faire une présentation sur l'organisation des APM le 17 septembre 2016. Elle sera accompagnée par Michel Apothéloz, adjoint au maire à Aire-la-Ville responsable de la sécurité, qui pourra parler de l'expérience de sa commune qui a déjà un pourcentage d'APM. **Mme Bolle De Paoli** demande à **M. Loeffel** de signer une lettre d'invitation au nom du président du Conseil municipal. Étant donné que cet horaire convient aux conseillers municipaux, **Mme Bolle De Paoli** indique que la séance du 17 septembre 2016 débute à 20h30.
- La commune de Cartigny va perdre une place de crèche dans la commune de Confignon.

Les possibilités en termes de places de crèche à la commune de Confignon vont passer de 300 % à 240 % à la rentrée de septembre 2016. Trois enfants quittant la crèche pour l'école ne seront donc pas remplacés par d'autres enfants. Comme cela avait été prévu au moment de la signature du contrat, la commune de Confignon a émis une condition à terme de récupérer toutes ses places en fonction de ses besoins et en raison de l'extension de Cressy. **Mme Bolle De Paoli** a rencontré l'adjointe d'Aire-la-Ville, en charge du social et du scolaire, dont la commune perd aussi des places à la crèche de Confignon. Aire-la-Ville a souhaité s'associer à la Fondation de la petite enfance de Confignon s'occupant de la crèche de Confignon, ce qui a été accepté par Confignon. Aire-la-Ville va ainsi pouvoir construire sa crèche de trente places. Dix places étant utilisées par Aire-la-Ville et cinq par Confignon, Cartigny pourrait louer trois places et n'aurait donc plus besoin d'acheter de places ailleurs. Autrement dit, la commune de Cartigny aura à nouveau 3 places, pour le même prix, lorsque la crèche d'Aire-la-Ville ouvrira (en janvier ou septembre 2018). **Mme Bolle De Paoli** précise qu'Aire-la-Ville cherche d'autres partenaires pour sa crèche et a proposé à Cartigny de louer 5 places. Elle a répondu que cela semblait difficile pour le moment, mais la commune de Cartigny pourrait prendre une décision différente si elle venait à accueillir de nouveaux habitants.

Vu la perte de ces places de crèche à Confignon, **Mme Bolle De Paoli** va écrire aux personnes en liste d'attente pour leur dire qu'ils ne pourront pas obtenir de place avant deux ans.

**Mme Dubouloz** demande si d'autres communes n'étaient pas intéressées par la location ou l'achat de places à Aire-la-Ville.

**Mme Bolle De Paoli** indique que la commune de Dardagny était partante, mais elle a décidé finalement d'ouvrir sa propre crèche. Le sujet a également été abordé avec les communes de la Champagne, mais elles n'ont pas exprimé un fort intérêt puisqu'un projet est en réflexion auprès de plusieurs communes de la Champagne.

- **Mme Zäch** fait savoir que Swisscom, sur demande de la commune pour améliorer le réseau téléphonique, a déposé une requête auprès du DALE pour installer une antenne de 18 mètres derrière la chaufferie à bois. La CMNS ayant donné un préavis défavorable, Swisscom va déposer de nouveaux plans pour une antenne de 15 mètres conforme à ce que demande la CMNS. L'entreprise

aurait pu faire opposition, mais cela risque de donner lieu à deux ans de procédures supplémentaires.

- Concernant le PLQ, suite à la délibération du Conseil municipal, le DALE a informé la commune de l'ouverture de la procédure d'opposition du 19 avril 2016 au 18 mai 2016. Les habitants concernés par le PLQ ont été informés par écrit et les plans peuvent être consultés à la mairie ou au DALE.
- La DGT va mettre en place un test pour l'interdiction de tourner à gauche sur la route de Chancy en direction de la Petite-Grave et une interdiction de tourner à gauche à La Petite-Grave depuis le Moulin-de-la-Ratte aux non riverains entre 16h et 19h. Au préalable, des comptages ont été effectués avec Urbaplan et la DGT sur toute la commune, y compris à la Petite-Grave, afin de pouvoir faire un comparatif. Il s'agit de trouver des solutions pour l'ensemble de la commune pour orienter le trafic sur la route cantonale. Une première séance a eu lieu avec la commission, la DGT, Urbaplan et Cera sur le reste du projet de limitation et une deuxième séance est déjà prévue.
- Une demande a été faite auprès de la DGT avec la commune de Bernex pour réduire la vitesse à 60 km/h devant l'entreprise Gallay pour ralentir le trafic.

**M. Loeffel** aimerait savoir si un panneau « riverains autorisés » va être ajouté.

**Mme Zäch** répond que c'est prévu, mais qu'il n'y a pas encore les panneaux définitifs. Normalement, ils devaient être installés aujourd'hui et un marquage fait au sol sur la route de Chancy, mais cela n'a apparemment pas été fait. **Mme Zäch** ajoute que la DGT est intéressée de voir quels seront les résultats. S'ils sont positifs, cela pourrait également fonctionner ailleurs.

**M. Cogne** a été surpris par les panneaux sur la route de Chancy. Il n'est pas sûr que cela soit une bonne idée de dire qu'il s'agit d'un test si le but est d'interdire la circulation, même temporairement. Cela étant, il comprend que la décision relève du canton et non de la commune.

**Mme Zäch** indique que cela correspond à la procédure standard qui comprend notamment une publication dans la FAO.

**M. Perron** a été informé par un habitant que le radar au Moulin de la Ratte n'est plus chargé depuis deux mois et que les conducteurs ne respectent de nouveau moins les limitations de vitesse.

**Mme Zäch** a pris note de la remarque et relancera la Police.

#### 4. Présentations des comptes 2015 – Rapport de la commission des finances

**M. Loeffel** signale que les conseillers municipaux ont reçu les différents documents relatifs aux comptes 2015, y compris le rapport de la commission des finances, sur CMNET. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions sur les comptes 2015.

Résumé du rapport de la commission des finances pour sa séance du 7 avril 2016 :

##### Analyse des comptes :

*Après comptabilisation des ajustements proposés par la Commission des finances, les comptes de fonctionnement se soldent par des recettes de CHF 3'639'160.51 (CHF 3'141'096.- au budget) et des dépenses de CHF 3'636'036.09 (CHF 3'134'956.- au budget).*

*L'exercice 2015 présente un excédent de CHF 3'124.42-, alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 6'140.-.*

Conclusion :

*Les comptes de l'exercice 2015, tel que présentés à la Commission des finances, ont montré un excédent d'un montant de CHF 198'124.42.*

*Afin de répartir l'excédent, qui est notamment liés aux rattrapages d'impôts des années précédentes, et de rester prudent, la commission des finances a discuté 2 possibilités:*

- créer une provision pour les actions de CABC
- augmenter la provision pour différence sur estimation

*Eu égard à ce qui précède, la Commission des finances propose de créer une provision de CHF 50'000.- pour les actions CABC, ce qui représente 9% de la valeur nominale (la commune détient 550 actions à CHF 1'000.-), et d'augmenter la provision pour différence sur estimation de CHF 145'000.-. Cette provision nous donnera une certaine flexibilité dans les années à venir s'il y a un découvert à couvrir.*

*Ainsi, l'excédent final se monte à 3'124.42.*

**M. George** aimerait des précisions sur la ligne 54.00.452.00 « communes » dans les comptes de fonctionnement.

**M. Hess** explique que cela correspond au domaine de la petite enfance, notamment la location des places de crèches à Confignon. Cette dernière nous a versé le solde en 2015 de la participation des parents à la location 2014.

**M. George** comprend que la ligne 90.00.330.01 correspond à la proposition de la Commission des finances de constituer une provision de CHF 145'000.- pour différence sur estimation. Il aimerait également des précisions sur la ligne précédente 90.00.330.00 « pertes sur débiteurs ».

**M. Hess** explique que la ligne 90.00.330.00 correspond à un reliquat d'impôts.

**M. Cogne** signale que, pour la première fois, la subvention non monétaire accordée par la commune pour la mise à disposition de la salle communale à la Troupe du théâtre durant 7 semaines a été chiffrée et inscrite dans les comptes. Cela permet de montrer l'effort de la commune en matière de culture. On peut d'ailleurs se demander s'il ne faudrait pas procéder de la même manière pour d'autres associations communales subventionnées pour lesquels des mises à disposition de la salle représentent un certain coût. Cela permettrait de mettre en évidence l'importance de l'effort de la commune dans ce domaine et la difficulté d'avoir une notion de rentabilité de ses biens immobiliers.

**Mme Dubouloz** souhaite avoir des précisions sur la création d'une provision pour les actions de CABC (page 3 du rapport de la Commission des finances).

**M. Hess** indique que la commune de Cartigny a souscrit à 550 actions de CABC à CHF 1'000.-. La création d'une provision pour risque de dévaluation de la valeur de l'action de CABC est donc créée.

**M. Cogne** fait remarquer que ces actions ne peuvent pas être vendues sans une délibération du Conseil municipal.

**M. Loeffel** rappelle que le Conseil municipal se prononcera sur les comptes à la séance du mois de mai.

**M. Cogne** attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que les comptes présentent environ 2,798 millions de francs de recettes liés à l'imposition des personnes physiques, mais que seuls 2,4 millions de francs correspondent à des impôts facturés en 2015. Le solde de CHF 400'000.- correspond à des reliquats de recettes que l'AFC pour les années 2010 à 2014. Cette bonne surprise pourrait ne pas se réitérer. Ces reliquats ne sont pas prévisibles.

## 5. Rapports de commission

### Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires pour les séances du 10 février et du 12 avril 2016

**M. Loeffel** propose ne pas lire le rapport puisque les conseillers municipaux ont pu le recevoir suffisamment tôt.

**Mme Dubouloz** répond volontiers aux questions des conseillers municipaux. Elle précise qu'elle a rédigé un rapport pour deux séances étant donné que des compléments d'informations étaient attendus dans l'intervalle.

**M. George** explique qu'après réflexion, la commission pourrait proposer d'avancer la somme des travaux en cas de difficulté de trésorerie de la paroisse de la Champagne et de l'Eglise.

**Mme Bolle De Paoli** a reçu la réponse de l'Eglise le mercredi après-midi qu'effectivement cette solution les arrangerait fortement et remercie la commune pour cette solution proposée.

**Mme Dubouloz** fait remarquer que les conseillers municipaux auraient dû recevoir, avec le rapport de la commission, un tableau indiquant le budget des travaux, mais ce n'est apparemment pas le cas. Elle précise que le coût des travaux est d'environ CHF 27'000.- et que l'idée était que la commune se porte garante pour avancer cette somme.

**M. Perron** explique que les travaux seront financés par le loyer versé par l'Hospice général à l'Eglise pendant deux ans soit CHF 800.- par mois. Dans ce cas, la commune prendrait à sa charge la différence (CHF 8'676.-) si tout s'arrête au terme de ces deux ans.

**M. Cogne** comprend que, par rapport aux CHF 27'000.- engagés pour les travaux, il manquerait CHF 8'676.- en tenant compte des versements de l'Hospice général (CHF 800.- mensuels sur 24 mois) et que ce montant de CHF 8'676.- ne serait pas réclamé par la commune le cas échéant. **M. Cogne** aimerait toutefois savoir ce qu'il se passera si le projet se prolonge au-delà des 24 mois initiaux.

**Mme Dubouloz** fait remarquer qu'il y a eu un accord un accord verbal entre l'Hospice général et la Paroisse de la Champagne concernant le bail, mais que celui-ci n'est pas encore signé formellement.

**Mme Walthert** demande s'il est possible d'avancer ce montant par rapport à la trésorerie de la Commune.

**M. Hess** confirme que la commune peut avancer cette somme.

**M. George** relève que la commission ne souhaitait pas que les travaux débutent avant que le bail soit signé. S'il débute au 1<sup>er</sup> juillet, cela laisse le temps de réaliser les travaux. **M. George** précise que le fait

d'être garant ne visait pas à ce que la commune paie les travaux, même si le bail n'est finalement pas signé. Cela concernait l'hypothèse où, une fois le bail signé, l'Hospice général devait casser le bail alors que la Paroisse de la Champagne aurait engagé de l'argent. La commune lui rembourserait alors ce qu'elle aurait dépensé.

**M. Hess** fait remarquer qu'il y a besoin d'avoir un contrat de prêt stipulant le taux d'intérêt (même s'il est à zéro) et l'échéance du remboursement.

**Mme Walthert** comprend que la commune aurait un contrat de prêt avec l'Église et que le contrat de bail serait signé entre l'Église et l'Hospice général.

**Mme Bolle De Paoli** souligne qu'il s'agit de la Paroisse de la Champagne.

**M. Cogne** aimerait savoir s'il est prévu de faire débiter le bail avant la fin des travaux. Par ailleurs, il se demande s'il ne serait pas plus simple, dans les conclusions, de proposer de faire un prêt de CHF 27'876.- à la Paroisse de la Champagne remboursé à la faveur de 24 mensualités de CHF 800.-, le solde étant abattu à l'échéance.

**M. George** répond que, idéalement, il faut que le bail commence une fois que les travaux seront terminés. L'installation de double vitrage pourrait être réalisée pendant l'occupation des locaux, mais le gros des travaux doit être fait avant la mise en location. **M. George** estime que l'Hospice général ne sera jamais d'accord de payer deux mois de bail à vide.

**Mme Dubouloz** précise que la fin des travaux est prévue pour fin juin, début juillet. Elle imagine que la location pourrait ainsi débiter à partir de juillet.

**M. Pignat** aimerait avoir des précisions sur les travaux prévus. Étant donné que les vieux bâtiments peuvent réserver des surprises, il se demande comment seront gérés d'éventuels dépassements.

**M. Perron** pense que le risque est relativement limité. Ce qui coûte le plus cher dans la rénovation de vieux bâtiments, c'est la main-d'œuvre. Dans ce cas, les matériaux sont pris en charge et il y a également l'équivalent de CHF 23'000.- ou 25'000.- de main-d'œuvre offerte bénévolement.

**Mme Walthert** souligne que la commune s'engage pour la somme de CHF 27'000.-, mais si les travaux coûtent plus cher, c'est un problème qui concerne la Paroisse de la Champagne.

**M. Perron** fait remarquer que c'est effectivement leur problème s'ils profitent de l'occasion pour réaliser des travaux supplémentaires. Par contre, la commission n'a pas discuté de l'éventualité où, un mur, devait par exemple s'écrouler durant des travaux et où il faudrait remettre CHF 20'000.-.

**Mme Dubouloz** regrette que tout le monde n'ait pas reçu le document joint au rapport puisqu'il répond à une partie des questions posées. En fait, les travaux importants sont ceux d'isolation du sol et ils ont déjà été faits. Il reste encore à faire ou à terminer des travaux de peinture, d'aménagement d'une cuisine, de carrelage, de remplacement d'une baignoire par une douche, etc. Autrement dit, ce sont des travaux qui relèvent plutôt du second œuvre et qui sont relativement simples. Il est vrai que l'on n'est jamais à l'abri de surprises, mais les conseillers municipaux peuvent voir, dans le tableau qui circule dans la salle, quelle est la nature des travaux réalisés. Elle les rend attentifs à l'engagement de bénévoles qui représentent un nombre considérable d'heures de travail.

**M. Schornoz** constate que les travaux ont été bien décrits et calculés, mais si la commune s'engage pour CHF 27'000.-, il ne pense pas qu'elle peut s'engager à une rénovation du bâtiment s'il apparaît qu'il faut renforcer les murs, qu'il faut augmenter l'isolation, etc. **M. Schornoz** espère que le calcul des coûts a été fait par des professionnels. Il ne faudrait pas que le coût de CHF 27'000.- a été demandé en comptant sur la commune pour financer d'éventuels travaux supplémentaires. **M. Schornoz** estime que la commune s'engage sur une somme, pas sur des travaux.

**M. George** assure que cela a été fait par un professionnel (le nom de l'architecte doit figurer dans un document qui a été remis aux conseillers municipaux).

**Mme Walthert** se demande s'il n'est pas possible d'ajouter une clause indiquant que la commune prête cet argent à condition que l'appartement soit loué (en l'occurrence à des réfugiés). La contribution de la commune est d'avancer l'argent pour que les travaux puissent être réalisés, mais aussi d'apporter de l'aide à une famille en donnant cette subvention de CHF 8'000. Il serait ainsi bête que les travaux soient effectués et que le logement reste vide.

**M. George** indique qu'il est prévu que la commune n'engage l'argent que lorsque le contrat de bail avec l'Hospice général sera présenté.

**M. George** précise que la durée de deux ans est celle qui a été discutée entre l'Hospice général et la Paroisse de la Champagne. Il reste toutefois possible qu'elle soit prolongée. L'Église protestante, qui est propriétaire des lieux, a évoqué une durée de trois ans et cela pourrait durer davantage. Cela étant, si le bail est reconduit au-delà des deux ans initiaux, la commune n'est alors plus impliquée. Ensuite, l'Église pourra utiliser à sa guise les CHF 800.- mensuels qu'elle recevra. Elle ne sera pas contrainte à les utiliser pour rembourser les CHF 8'676.- donnés par la commune puisque ce montant représente une subvention.

**Mme Dubouloz** explique que c'est l'Église de Genève qui est d'accord pour une durée de 3 ans. Ce n'est toutefois pas elle qui signe le bail, mais la Paroisse de la Champagne qui dispose des lieux et qui est en discussion avec l'Hospice général.

**M. George** fait remarquer que c'est certainement l'Église qui signera le bail puisqu'elle est propriétaire de l'appartement. Elle a toutefois laissé la latitude à la paroisse de gérer le dossier.

**M. Loeffel** comprend que cette somme d'environ CHF 8'677.- sera inscrite dans les comptes 2016 de la commune comme subvention dans le domaine social.

**M. Cogne** considère qu'il n'est en effet pas nécessaire que la commune traîne cela pendant 24 mois. La somme de CHF 27'876.- (somme correspondante aux travaux selon le tableau remis par l'architecte) » qui sera remboursée de la manière suivante : CHF 8'676.- par abandon de créance de la commune, CHF 800.- par mois pendant les 24 mois à venir (durée du bail signé avec l'Hospice général).

**M. Loeffel** note que la commission propose au Conseil municipal de suivre la proposition formulée par M. Cogne qui consiste à faire un prêt (et non un don ou une garantie) du montant couvrant les travaux selon le budget prévu, sous condition que le contrat de bail soit signé et en accordant la somme de CHF 8'676.- à ce projet.

La proposition consistant à faire un prêt (et non un don ou une garantie) du montant couvrant les travaux selon le budget prévu, sous condition que le contrat de bail soit signé et en accordant la subvention de CHF 8'676.- à ce projet est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Mme Bolle De Paoli** indique, en conclusion, que la Paroisse de la Champagne, **Mme Dubouloz** et l'exécutif sont en train de préparer un projet de tous-ménages pour informer au mieux les habitants.

**M. Loeffel** signale que le rapport comporte une deuxième proposition en page 2. Il s'agit d'accorder une augmentation financière de CHF 2'150.- à l'association les Cartiminois déjà débattue en Conseil municipal.

**M. George** se rappelle qu'il avait été question, concernant la subvention au MAC, de la faire sur l'année scolaire plutôt que de janvier à décembre. La commission ne savait toutefois pas si le même procédé avait été proposé ou était utilisé avec les Cartiminois. **M. George** aimerait donc savoir quand seraient versés ces CHF 2'150.-.

**M. Hess** répond que la subvention est versée par année scolaire.

**Mme Bolle De Paoli** demande si c'est possible pour la comptabilité de procéder de cette manière avec les associations.

**M. Hess** indique que cela n'est techniquement pas plus compliqué. Cela nécessite juste de faire une écriture supplémentaire.

**M. Schornoz** demande si cette subvention de CHF 2'150.- vise spécifiquement les projets énumérés ou si ce genre de projets sera refait chaque année.

**Mme Bolle De Paoli** signale qu'une évaluation des projets sera réalisée en juin 2017. S'il s'avère que les projets ont porté leurs fruits, la subvention perdurera. Et si, par exemple, la présence des stagiaires ne s'avère pas très concluante, le montant de la subvention pourra être diminué.

**M. Loeffel** met aux voix la proposition de la commission d'augmenter la subvention des Cartiminois de CHF 2'150.-.

La proposition de soutenir les nouveaux projets des Cartiminois en leur accordant l'augmentation financière demandée de CHF 2'150.- est acceptée à l'unanimité.

**Mme Bolle De Paoli** remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

### **Rapport de la Commission des finances pour la séance du 13 avril 2016**

M. Pontinelli présente le rapport de la Commission des finances pour la séance du 13 avril 2016 :

*I. Préambule :*

*La Commission des finances s'est réunie le 13 avril 2016 en présence de l'exécutif et de Monsieur Pierre-Alain Prinz.*

*II. Argumentaire pour une augmentation de main-d'œuvre :*



À la fin d'une première séance de la Commission des finances, pendant laquelle l'exécutif a fait une proposition d'augmenter la main-d'œuvre, la Commission des finances a demandé à l'exécutif de préparer, en collaboration avec M. Pierre-Alain Prinz, une liste détaillée des tâches du cantonnier, du concierge et du technicien. Lors de la réunion du 13 avril l'exécutif a présenté cette liste avec le constat des années précédentes, la situation actuelle et des besoins supplémentaires ou organisation complémentaire en 2016 et à prévoir en 2017.

*Demande de l'exécutif:*

*Augmentation d'heures de main-d'œuvre de mai à décembre 2016 de 5 heures par jour fournies par une entreprise externe pour réaliser des travaux de conciergerie et aide au cantonnier. Ainsi les coûts totaux du service en 2016 seront au niveau des années précédentes, mais globalement en gagnant 60% du travail fourni.*

*La commission des finances estime que dans une période avec des demandes à venir (police municipale, répartition des compétences canton / communes, FIDU fond intercommunal de développement urbain etc.) il est important de rester flexible ce qui est le cas en travaillant avec une entreprise de nettoyage plutôt qu'un collaborateur fixe.*

*III. Conclusion :*

*La commission propose au Conseil Municipal à l'unanimité d'approuver la demande de l'exécutif d'augmenter de 5 heures par jour les services fournis par une entreprise externe de mai à décembre 2016.*

*La commission fait remarquer qu'il faudra prévoir de discuter la nécessité de reconduire ce montant au budget 2017.*

*La commission remercie l'exécutif et M. Pierre-Alain Prinz pour le très bon travail fait dans la préparation de cette séance.*

La proposition d'approuver la demande de l'exécutif d'augmenter de 5 heures par jour les services fournis par une entreprise externe de mai à décembre 2016 est acceptée à l'unanimité.

**Mme Zäch** remercie les conseillers municipaux pour leur décision.

## 6. Propositions et questions

**M. Loeffel** demande si les conseillers municipaux ont encore des propositions ou des questions.

**M. Loeffel** lève la séance à 22h00.

Le président :

.....

La secrétaire :

.....

Un-e conseiller-ère :

.....